

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**22/11/2023**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

Président : Monsieur Daniel PARENT, Proviseur

Secrétariat : M. Karim GARRET, Proviseur Adjoint

Administratifs : Daniel Parent, Karim GARRET, Philippe Grosjean, Valérie JANI-VIENOT

Représentants de la commune de Dole : excusés

Représentants du Grand Dole : excusé

Représentants du conseil Régional : M. Timothée DRUET

Enseignants : M. Eric Jourdan, Mme Angélique Pintureau, Mme Anne Plumet, Mme Charlotte Bel, Mme Elisabeth Lyet, Mme Susana Barata, Mme Julie Moreau.

Personnels : Mme Elodie Baudry, Mme Florence Bourlon, Mme Edith Mazzoleni

Elèves : M. Théo Bride, M. Ruben Drabing, M. Hugo Valcher, Mme Benay-Roux Eléanore, Mme Kalyane Jani

Parents d'élèves : M. Riva, M. Casaubon Seigneur, M. O. Garosi, Mme Agnès Souillard

Invités : sans objet

**Le quorum étant atteint avec 20 membres présents**, Monsieur le proviseur déclare la séance du conseil d'administration ouverte à 18h15.

**Le secrétariat de séance** est assuré par M. Karim GARRET, proviseur adjoint.

M. Le Proviseur présente l'Ordre du jour

**1 - Organisation de l'action éducative**

1.1 - Voyage d'études dans le Haut Jura pour les étudiants de BTS 1ère année

1.2 - Voyage scolaire à l'attention des élèves de la section d'athlétisme du lycée Charles Nodier et du Collège de l'Arc, en Corrèze

1.3 - Information sur la mise en place du programme pHARe au lycée Nodier : équipe ressources, ambassadeurs

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**22/11/2023**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

**2 - Fonctionnement matériel et financier**

2.1 - Décisions Budgétaires Modificatives pour information

2.2 - Décision Budgétaire Modificative pour vote

2.3 - Budget pour l'exercice 2024

**1. Organisation de l'action éducative**

**1.1 Voyage d'études dans le Haut Jura pour les étudiants de BTS 1ère année**

M. l'intendant présente le projet du voyage Dans le Haut Jura des BTS 1<sup>ère</sup> année ainsi que ses modalités de financement.

Contre : 0                    abstention : 0                    Pour : 20

**1.2 Voyage scolaire à l'attention des élèves de la section d'athlétisme du lycée Charles Nodier et du Collège de l'Arc, en Corrèze**

M. l'intendant présente le projet du voyage en Corrèze pour la section athlétisme et ses modalités de financement.

*Arrivée de M. Jourdan à 18h20 (21 votants).*

Contre : 0                    abstention : 0                    Pour : 21

**1.3 Information sur la mise en place du programme pHARe au lycée Nodier : équipe ressources, ambassadeurs**

M. le proviseur présente le programme pHARe aux membres du C. A. , ainsi que la composition de l'équipe ressource. Le document national est diffusé aux membres permettant à chacun d'appréhender le programme de lutte contre le harcèlement prévu au lycée Nodier.

M. Garret présente la formation du groupe de prévention du harcèlement au lycée. Ces élèves deviennent les ambassadeurs pHARe du lycée Nodier et tiendront des permanences pour recueillir la parole de leurs camarades. Un descriptif par M. Garret sur la formation menée par le centre information jeunesse auprès de ces élèves complète cette présentation.

*Arrivée de M. Casaubon à 18h38 (22 votants)*

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
**22/11/2023**

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

**2. Fonctionnement matériel et financier**

**2.1 Décisions Budgétaires Modificatives pour information**

Sans objet. Les dernières décisions ont déjà été présentées au précédent conseil d'administration

**2.2 Décision budgétaire modificative pour vote**

M. Grosjean présente une décision budgétaire modificative pour vote. Il s'agit de constater une ressource nouvelle provenant de notre collectivité de tutelle, la Région Bourgogne Franche-Comté : un abondement de la dotation de fonctionnement pour pallier la hausse du coût de l'énergie et nous aider à payer les dernières factures de viabilisation de l'année 2023. Le montant s'élève à 50 000 euros. Sur le service ALO, la prévision de recette sur la dotation de fonctionnement 2023 passerait à 295 133 euros. En dépense, les ouvertures de crédits sont augmentées pour payer le chauffage et l'électricité.

À noter :

- le lycée avait sollicité le soutien financier de la collectivité pour un complément d'environ 9 000 euros. La collectivité a préféré verser des moyens plus conséquents pour améliorer les ressources propres du lycée déjà dans la perspective de tenir une année budgétaire 2024 peut-être difficile.
- La commission permanente du Conseil régional n'a pas encore voté officiellement cette dotation complémentaire. Elle le fera le vendredi 24 novembre. Comme la délibération ne sera exécutoire que dans 15 jours, cela permettra aux autorités de l'annuler si le vote devait être négatif (cas très exceptionnel).

Arrivée de Ruben Drabing à 18h44 (23 votants).

Contre : 0

abstention : 1

Pour : 22

**2.3 Budget pour l'exercice 2024**

M. Grosjean présente le rapport sur le budget de l'exercice 2024 à partir des documents transmis avant la séance. Il rappelle que le budget est un outil, un cadre juridique et financier, qui permet de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses pour l'année à venir, soit du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Trois grands types de ressources alimentent le budget du lycée : la dotation de fonctionnement versée par la collectivité locale de rattachement (la Région Bourgogne Franche-Comté), les redevances perçues auprès des usagers (familles, commensaux) et les subventions spécifiques.

Le budget peut abonder en cours d'année par des subventions spécifiques : les fonds sont versés au lycée pour réaliser une mission particulière et ils sont acquis au lycée à hauteur des dépenses réalisées. L'établissement doit rendre compte de l'utilisation de ces fonds qui doivent correspondre à leur objet. Une annexe au rapport présente la situation des subventions spécifiques à la date du 10/11/2023 (pages 29 à 31).

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2023

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

Le budget est découpé en deux segments (fonctionnement et investissement). A l'intérieur de la section de fonctionnement, on trouve le service dit général avec les services budgétaires qui permettent de répondre au fonctionnement du service public d'éducation (AP, VE et ALO) et un service annexe, spécialisé, le service restauration et hébergement (SRH). Le service SRH devra gérer toutes ses recettes et toutes ses dépenses. Et même celles qui ne concernent pas la confection des repas proprement dites (jusqu'à ce jour, ces dépenses hors repas faisaient l'objet d'un reversement forfaitaire au service ALO pour valoir contribution aux dépenses générales de fonctionnement).

M. Grosjean rappelle que le changement de logiciel comptable début 2023 (OPALE) a été accompagné d'une évolution des normes budgétaires et comptables pour les EPLE. C'est ainsi que les opérations de recettes et de dépenses pour les bourses nationales ne sont plus retracées dans le budget ; ces opérations sont seulement enregistrées en comptabilité puisque le lycée joue un simple rôle d'intermédiaire entre l'Etat et les familles bénéficiaires.

*Arrivée de Mme Pintureau à 18h55, le nombre de votants passe à 24.*

M. Casaubon-Seigneur demande à quelle hauteur la part des familles s'élève dans les ressources du lycée. M. Grosjean présente la répartition dans le budget 2024 : les subventions de la collectivité régionale financent 47% des ressources, les ressources propres participent pour 50% et les 3% restants se partagent entre les subventions d'autres collectivités, les dons, contributions... Parmi les ressources propres, on trouve la participation des familles (SRH, voyages) pour 363 773 euros. M. Jourdan précise que les personnels contribuent également en déjeunant au self (part des commensaux : 22 950 €)

M Grosjean demande si les membres ont besoin d'autres explications sur les notions budgétaires et comptables. Il n'y a pas de demandes d'explication.

M Grosjean commence par une présentation de la démarche de la collectivité.

M. l'Intendant présente la dotation 2024 : 299 491 euros proviennent de la région BFC, soit une augmentation de 7,4% par rapport à 2023. Les postes Viabilisation et Entretien n'ont pas été calculés de la même manière que l'année dernière. En particulier, une charge constatée auparavant en viabilisation (part maintenance des installations) est maintenant rattachée au poste entretien.

Le compte n'y est cependant pas pour le calcul de la part viabilisation quand on applique la règle de calcul que la collectivité a elle-même édictée et qui était expliquée dans le document. Il faudrait en réalité 197 490 euros de financement selon ce calcul et seulement 149 948 euros sont alloués.

À noter : la collectivité a décidé de financer par voie de subvention spécifique une partie des charges fixes de la facture de chauffage urbain (postes R23-R24 pour les grosses opérations d'investissement). C'est la subvention GERRIC versée dans le cadre du programme GEREMY pour aider les lycées à gérer leurs installations de chauffage, ventilation et production d'eau chaude.

On note également une nouvelle baisse de la part Enseignement / charges générales (-2,7%) qui est liée à la baisse des effectifs élèves. La collectivité prend également en compte l'activité du SRH qui participe également au financement des charges ainsi que le produit des locations de locaux (la Région conserve

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2023

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

30% du produit des locations réalisées en 2022). Une charge spécifique sera prise en compte en 2023 à la demande du lycée pour l'aider à payer le coût de la sécurisation du patrimoine arboré.

*M. Casaubon-Seignour demande comment le lycée gère les problématiques de pannes à répétition des matériels de la restauration ? M. Grosjean explique que la Direction des lycées propose un accompagnement efficace. Les 2/3 des coûts des dépannages ont été financés par la Région BFC par voie de subventions spécifiques.*

M. Grosjean propose de regarder comment la charge de viabilisation a été estimée pour 2024. C'est un gros poste de dépense et son financement pose question.

La prévision de consommation d'énergie de chauffage pour 2024 est de 1350 Mwh. Des économies sont à noter depuis 2021 (conso de 1 343 Mwh en 2022 et pas plus attendu pour 2023). Une nouvelle chaufferie bois a été construite à Dole en 2023 et, depuis sa mise en service, nos coûts facturés sont à la baisse chaque mois, entre -20 et -50%, ce qui explique que le besoin de financement de la part énergie de chauffage devrait être plus basse que la prévision établie selon le calcul opéré par la collectivité régionale.

Pour l'électricité, l'eau et le gaz, les calculs réalisés selon la méthode posée par la Région BFC n'appellent pas de commentaires particuliers. Le budget électricité a quand même augmenté de manière importante en 2023. Pour mémoire, la collectivité nous verse depuis 2022 une subvention de 9000 euros car le lycée s'est engagé dans un marché d'approvisionnement d'électricité HVE avec l'UGAP.

M. Grosjean demande s'il y a des questions.

**M. Casaubon Seignour** demande si la baisse des effectifs pourrait impacter la pérennité de la restauration.

M. Grosjean répond que non. La Région cherche plutôt à favoriser l'accès à la restauration scolaire pour les élèves. Il existe de plus petits lycées en Franche-Comté qui proposent un service de restauration scolaire. La problématique qui nous concerne plus est la recherche d'une mutualisation pour offrir un service de restauration aux élèves du lycée Prévert et du lycée Nodier dans un même lieu. Le service de restauration du lycée Nodier souffre de vétusté des installations, d'un enclavement au centre-ville et de la petitesse des locaux. Déporter la restauration sur un site proche, moderne et accueillant ne serait pas une mauvaise chose.

**M. Casaubon Seignour** demande également où en est le projet d'accueil de deux Bachelors sur la ville de Dole. Il avait été un temps envisagé de les accueillir dans les locaux à Charité. M. Gruet indique qu'ils seront accueillis au lycée Duhamel sur une période transitoire d'un an avant une délocalisation dans des locaux de la commune aux Mesnils Pasteur.

**Service activité pédagogique (AP)**

M. Grosjean présente le service AP et sa répartition en trois domaines. Il précise que l'objectif a été de maintenir les moyens financiers le plus possible malgré la baisse du calcul de la dotation pour ce poste. Domaine CDI : Les dépenses et les recettes sont un peu en hausse notamment suite à la décision de souscrire un abonnement ONISEP nécessaire pour l'orientation.

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2023

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

Sur l'enseignement général, on maintient les chiffres de 2023. La ligne OENS de 23 000 euros sera répartie courant janvier à l'occasion d'une réunion des coordonnateurs de discipline. Le bénéfice du financement ADAGE permettra d'envisager plus sereinement l'emploi de la ligne « projets ». La valeur totale des crédits ouverts pour l'année prochaine peut difficilement servir de point de comparaison avec ce qui a été ouvert en 2023 car les activités ne sont pas tout à fait les mêmes (ex : voyages scolaires pas encore connus en 2024)

- EVEIL : le dispositif Enveloppe pour la vie, l'épanouissement et l'implication des lycéens a été reconduit pour 2023-2024 (environ 3230 € sur 4 530 € de financement total affecté sur le service AP). Actuellement, 5 projets ont été remis par les enseignants (2 projets de voyage, 1 RAID VTT, 1 projet des ateliers Théâtre et 1 projet Santé).
- 2SPED - Subvention ressources pédagogiques : une baisse qui n'en est pas une. Depuis 3 ans, la Région BFC ne finance plus l'acquisition des seuls manuels scolaires. Le dispositif « ressources pédagogiques » permet de financer de nombreux supports selon les besoins exprimés par les enseignants. En 2023, les besoins en manuels scolaires remontés n'ont consommé que la moitié environ de la subvention perçue. Il est proposé de ventiler une partie vers le budget reprographie qui est géré au sein du service ALO. Des professeurs qui n'ont pas pu bénéficier de l'achat de manuels scolaires ces dernières années ont constitué leur propre référentiel et souvent ils recourent à la photocopie pour bénéficier de supports. La charge financière des copies s'est accrue ces dernières années et le coût copie connaît une augmentation importante depuis 2023 du fait d'une envolée des prix du papier (entre +50% et +80%).
- L'Enseignement technique connaît un déficit de 3000 euros qui nécessitera un prélèvement de cette somme dans le fond de roulement pour accompagner l'enseignement technologique. Il s'agit en fait de sommes perçues en 2019 et 2020 en contrepartie des actions menées par les étudiants dans le cadre des conventions de partenariat le week-end notamment. Ces sommes n'avaient pas pu être consommées à l'époque car les voyages d'études avaient été ajournés et les activités allégées du fait de l'épidémie de COVID. Tout a été soigneusement consigné afin que chaque année, selon les besoins de financement, ces sommes puissent être reprises dans le budget. Ces fonds sont maintenant épuisés avec le prélèvement de 3000 euros proposé.

Départ M. Garosi à 19h56 (23 votants)

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2023

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

**Service Vie de l'élève**

Les ressources proviennent des subventions de l'Etat et de la Région BFC

M Grosjean rappelle que l'Etat n'alloue plus de moyens globalisés pour le fonctionnement du CVL et du CESCE. Des subventions spécifiques du rectorat sont possibles et actuellement l'argent est attribué en fonction des projets déposés.

M. le Proviseur propose d'abonder le budget du service avec les moyens de la dotation de fonctionnement pour ouvrir une ligne de crédits au profit de chacune des commissions. Une prévision de dépenses de 500 euros est ainsi créée sur le domaine ANIM (OANIM) à laquelle s'ajoute une prévision de 100 euros (sur subvention Etat) pour défrayer les élèves élus au CAVL pour leurs déplacements.

500 euros sont enregistrés en ouverture de crédits du domaine CESC + 50 euros de prévisions de dépense (sur subvention Etat). Cette somme de 50 € sera employable quand l'Etat aura notifié sa subvention (en mai).

Le domaine AIDE (aides sociales autres que les bourses nationales) est financé maintenant presque par moitié par l'Etat et la Région BFC. Les aides du fonds social lycéen et du fonds social Restauration (Etat) sont complétées par les aides du dispositif « Tarification sociale » mis en place par la collectivité régionale au profit des familles boursières. À noter : la Région aide également les familles non boursières en leur proposant de solliciter directement une aide (elle doit être formulée sur une plateforme internet dédiée)

**Service Administration et logistique ALO**

Ce service supporte toutes les charges qui ne ressortent pas des services activités pédagogiques et vie de l'élève.

Domaines : Administration, Entretien, Viabilisation et Charges spécifiques

Parmi les ressources, on trouve des ressources propres qui sont constituées par la perception des droits au vu des tarifs adoptés par le lycée (Location du gymnase, de la salle Meyer ou de salles pour des événements divers). On y trouve également le produit du remboursement des dégradations et la part de contribution du CNAM qui relève de l'occupation d'une salle de classe et de l'utilisation du copieur BTS.

Pour les dépenses, la plupart des charges fixes sont détaillées dans le document pages 35 à 38 « marchés et contrats à incidence financière annuelle ». Des mieux financiers sont constatés avec de meilleurs contrats pour la téléphonie et d'une moindre utilisation des services de La Poste.

La clé de répartition votée au précédent C. A. s'applique pour que chaque service, ALO et SRH, supporte ses propres charges.

Un focus est fait sur le paiement de la SACEM qui nous permettra de couvrir les dépenses liées à la diffusion de musique dans l'établissement (ex : la webradio, le bal, ...)

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2023

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
Académique**

**Service de restauration et d'hébergement - SRH**

M. Grosjean présente le budget relatif au SRH à partir du document proposé page 11 « calcul du budget hébergement 2024 » dont il donne une lecture détaillée.

Le budget du SRH est de 371 195,62 € (prévisions de recettes et de dépenses).

Les totaux du budget pour 2024 entraînent un déficit de 3711,74 euros (915 373,01 en dépenses et 911 661,27 en recettes) soit 3000 euros de prévision de déficit « réel » et 711,74 € de déficit technique, mécanique, induit par les écritures comptables de prise en compte des amortissements ; Seul le déficit de 3000 euros pourrait impliquer en fin d'année 2024 un prélèvement sur le fonds de roulement et les réserves disponibles de l'établissement.

Fonds de roulement fonctionnel (valeur des stocks de denrées incluse) : 100 157,84 euros – 3 000 euros = 97 157,84 euros. Le fonds de roulement fonctionnel participe à la gestion de la trésorerie du lycée afin d'assurer la sécurité financière. Ces notions seront plus longuement abordées au moment de l'examen du compte financier de l'exercice 2023, en avril.

M. Casaubon Seigneur demande si, après tous les prélèvements enregistrés cette année, le lycée peut toujours se garantir d'un nombre de jours de fonds de roulement suffisant pour garantir son activité en cas de problème. M. Grosjean répond que oui. Si on considère le seul fonds de roulement financier (l'argent du fonds de roulement présent sur le compte bancaire du lycée), nous avons encore environ 8 700 euros d'excédent employable au-delà des fonds qui nous garantissent 30 jours de fonctionnement selon le calcul habituellement proposé.

Le budget pour l'exercice 2024 est soumis au vote

Contre : 0                    abstention : 0                    Pour : 23

**2 Questions diverses**

*Aucune question n'a été déposée en amont de ce conseil d'administration*

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, M Parent clôt la séance à 20h16.

Président : M. PARENT, Proviseur

